Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212901797-20260205-DEL_2026_01_07-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNE DE PLOUDANIEL

Délibération
N° 2026-01-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 février 2026

DATE DE CONVOCATION : 29 janvier 2026

MEMBRES EN EXERCICE : 26
PRESENTS : 21
VOTANTS : 25

PRESIDENT : M. GUIZIOU Pierre, Maire
SECRETAIRE DE SEANCE : M. ABIVEN

Séance ouverte à 19h00

Présents : M. GUIZIOU, Maire ; M. BESSON ; Mme BOUCKAERT ; M. QUERE ; Mme MAYOL ; M. GUILLERM ; Mme NICOLAS ; M. SERVEL adjoints au Maire ; M. KERMARREC Christian ; Mme LE GALL ; MM. TANNE, BOSSARD ; Mme RIOU ; MM ABJEAN, TORCHEN ; Mmes SERGENT, LE BOT ; M. KERMARREC Yann ; Mme LE TRAON ; MM. OLLIVIER, ABIVEN.

Absents excusés : Mme LEMOINE-LESTOQUOY qui a donné procuration à M. SERVEL ; Mme JESTIN MARIE-SAINTE qui a donné procuration à Mme SERGENT ; Mme BEGOC-JURADO qui a donné procuration à Mme RIOU ; M. BOUVROT qui a donné procuration à M. BESSON

Absente : Mme BERGOT

****

OBJET : Soutien communal et communautaire aux structures enfance jeunesse du territoire

Mme NICOLAS expose :

Les 14 communes, dans le cadre de leurs compétences enfance jeunesse, et la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence de coordination enfance jeunesse, soutiennent et accompagnent les structures enfance jeunesse du territoire.
En 2023, les communes et la CLCL ont fait évoluer leurs soutiens, en formulant une unique convention avec l'ensemble des structures enfance jeunesse du territoire, qu'elles soient associatives ou communales.
Cette convention acte d'une part les soutiens communaux aux accueils de loisirs enfance et aux espaces jeunes, et d'autre part, les soutiens communautaires.

Compte tenu de son échéance au 31 décembre 2025, il convient de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2027 afin de :

- mener un travail qualitatif entre les signataires (CLCL + communes)
- y impliquer les nouvelles équipes municipales et communautaires
- intégrer le nouveau pacte social de territoire (PST) / convention territoriale globale (CTG) à retravailler avec la CAF.

Cette prorogation est à acter par voie d'avenant (en annexe du compte-rendu de la commission Finances et personnel communal du 27 janvier 2026).

Vu l'avis favorable de la commission Finances et personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- ***Décide d'autoriser le maire à signer cet avenant.***

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUDANIEL Finistère

Pierre GUIZIOU

Le secrétaire de séance

Nicolas ABIVEN